

Hauts-de-France, Somme
Beauval
11 rue Charles-Cagny

Poste de Beauval

Références du dossier

Numéro de dossier : IA80010151
Date de l'enquête initiale : 2013
Date(s) de rédaction : 2013
Cadre de l'étude : opération ponctuelle Beauval
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : poste
Parties constituantes non étudiées : logement

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville
Références cadastrales : 1989, AC, 121

Historique

Le bâtiment qui abrite la poste de Beauval a été construit en même temps que les cinq logements voisins pour Charles Saint, propriétaire de l'ensemble des parcelles. L'industriel est d'ailleurs mentionné comme tel dans le registre des matrices cadastrales des propriétés bâties. Comme pour l'ensemble des autres logements ainsi que pour l'aménagement de la rue, il est vraisemblable que la réalisation architecturale ait été confiée à l'architecte Paul-Louis Delefortrie. L'ensemble forme un **lotissement concerté** construit vers 1886-1887, en même temps que la nouvelle église et l'élargissement de l'ancienne ruelle Monsieur, aujourd'hui dénommée rue de l'Église. Originellement destiné à une habitation privée, la construction a été affectée au service de la Poste en 1887, après que l'ancien préposée ait été assassinée dans l'ancien bâtiment des postes. L'édifice a visiblement été adapté pour accueillir sa nouvelle destination.

Période(s) principale(s) : 4e quart 19e siècle
Dates : 1887 (daté par source)
Auteur(s) de l'oeuvre : Paul Jules Joseph Delefortrie (architecte, attribution par source)
Personne(s) liée(s) à l'histoire de l'oeuvre : Charles Saint (commanditaire, promoteur, attribution par source)

Description

Le bâtiment est implanté sur rue, au milieu du lotissement concerté dont il dépend. Il est construit en brique et couvert d'un toit à longs pans en ardoise. Il présente une élévation de cinq travées au rez-de-chaussée, avec deux portes d'entrée sur les travées latérales, et quatre travées au premier étage. La partie droite de la façade est soulignée d'un petit ressaut couronné d'un fronton cintré en pierre de taille, orné d'un écusson portant les initiales RF de la République. Cet écusson, sculpté en relief, est posé sur un cuir découpé, entouré de rameaux de feuilles de chêne et de laurier, qui symbolisent généralement la justice et le triomphe et constituent les attributs courants de la République. Cette distinction architecturale et les deux accès soulignent ici les deux fonctions de l'édifice, qui combinait celle de bureau de poste à droite, et de logement de fonction pour le receveur des postes, dans la partie gauche.

Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : brique
Matériau(x) de couverture : ardoise

Étage(s) ou vaisseau(x) : 1 étage carré
Couvrements :
Type(s) de couverture : toit à longs pans, pignon couvert

Décor

Techniques : sculpture

Représentations :

Précision sur les représentations :

Écusson sculpté en fronton cintré portant les initiales RF pour République Française. Il est posé sur un cuir découpé entouré de rameaux de feuilles de chêne et de laurier, qui symbolisent la justice et le triomphe. Ces éléments sont les attributs courants de la République.

Statut, intérêt et protection

Autres réalisations des Delefortrie dans le Val de Nièvre : [église](#), [ancien presbytère](#) et [château d'Havernas](#), [Château rouge](#), [château de la Navette](#) et [presbytère](#) de Flixecourt, églises de Vignacourt et probablement de [Vauchelles-lès-Domart](#). À Beauval, la [rue de l'Église](#), l'[église](#), le [monument sépulcral de Charles Saint](#) et un [lotissement concerté](#).

Statut de la propriété : propriété d'un établissement public de l'Etat

Références documentaires

Documents d'archive

- AC Beauval. **Registre des délibérations du Conseil municipal** (1880-1890).

Annexe 1

Nouvelle affectation pour le bâtiment des Postes, 1886.

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de Beauval, 2 septembre 1886. (Archives communales de Beauval).

"Le receveur des Postes et des Télégraphes déclare que par suite de l'assassinat de mademoiselle Levy, il n'était plus possible que la maison où est établie le bureau des postes fut occupé par l'agent de service. Il demande que ce bureau soit transposé provisoirement à la mairie. [...] Considérant qu'il existe au centre de la commune plusieurs maisons qui peuvent servir de bureau de poste et dont le logement serait l'équivalent de beaucoup de bureaux du département ; lesquelles maisons sont au nombre de quatre jusqu'alors, sans compter celles qui ne manqueront pas d'être affectées bientôt.

Le conseil municipal met à la disposition de l'administration des postes les locaux au dessus de la Mairie affectés au logement des instituteurs adjoints jusqu'au 1er septembre 1887, car le bâtiment affecté aux services municipaux n'est pas trop vaste et ne peut pas accueillir le bureau de poste de façon permanente. Il émet le voeu que cette administration choisisse un local parmi les habitations suivantes : Clercq Grégoire, Godran Jean-Baptiste, Desuy Louis, Hordequin Charles, toutes situées au centre de la commune, sur la route, sans allonger le parcours du courrier".

Illustrations



Vue d'ensemble sur rue.



Détail du fronton de la façade sur rue.

Phot. Bertrand Fournier
IVR22_20138015646NUC2A

Phot. Thierry Lefébure
IVR22_20138000084NUC2A

Dossiers liés

Est partie constituante de : Lotissement concerté (IA80010201) Hauts-de-France, Somme, Beauval, 7-19 rue Charles-Cagny

Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

Le village de Beauval (IA80009620) Hauts-de-France, Somme, Beauval

Auteur(s) du dossier : Bertrand Fournier

Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général



Vue d'ensemble sur rue.

IVR22_20138000084NUC2A

Auteur de l'illustration : Thierry Lefebvre

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Détail du fronton de la façade sur rue.

IVR22_20138015646NUC2A

Auteur de l'illustration : Bertrand Fournier

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation